

COMPTE RENDU DE SEANCE VENDREDI 8 AVRIL 2021

Présents: CHAMPEIX V. -COUHERT C. - CREPET G. - DAURELLE V. - DEBARD V. - FOUGE-

ROUSE L - MASSACRIER A. -ROCHETTE M. - SAMSON A. - VIALLARD D.

Absente: CHATTARD A (réunion du SIVOM)

Secrétaire : CREPET G.

PV DU 5 Mars 2021 APPROUVE (10 MEMBRES)

*** OBJET: VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2021**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Décide de ne pas augmenter les taux de l'année 2020 et fixe comme suit les taux des deux taxes communales pour l'année 2021 :

- ⇒ <u>Taxe Foncières des Propriétés Bâties</u>: 29,42 % (Taux communal: 8,94% + Taux départemental: 20,48 %)
- ⇒ Taxe Foncières des Propriétés non Bâties : 58,24 %
- ***** OBJET : APROBATION DES BUDGETS

Monsieur CREPET Gérard, 1er Adjoint au Maire, indique que :

Conformément à l'instruction comptable M 14,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'équilibre des Budgets Primitifs Communal, Eau et Assainissement pour l'année 2021 comme suit :

DEPENSES RECETTES (COMMUNAL)

Section de FONCTIONNEMENT : 228 247,58 € 228 247,58 €

Section d'INVESTISSEMENT : 209 402,15 € 209 402,15 €

DEPENSES RECETTES (EAU)

Section de FONCTIONNEMENT : 29 066,15 € 29 066,15 €

Section d'INVESTISSEMENT : 16 274,26 € 16 274,26 €

DEPENSES RECETTES (ASSAINISSEMENT)

Section de FONCTIONNEMENT : 11 886,17 €

11 886,17 €

Section d'INVESTISSEMENT : 11 468,36 €

11 468,36 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents approuve les prévisions proposées par **Monsieur CREPET Gérard.**

*** OBJET: SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2021**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'accorder une subvention de fonctionnement aux associations et organismes suivants :

	Montant
Amicale Laïque	50€
Association Ambi'Ance Déco	100€
Gym Ance	150€
Association Résilab	200€
APE Saint Anthème	100€
Au plaisir de lire - Bibliothèque	80€
Subvention diverses	220€

*** TARIFS COMMUNAUX POUR L'ANNEE 2021**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de reconduire les tarifs communaux cidessous pour l'année 2021 :

Tarifs location salle des fêtes :	2021
Consommation électricité (prix au KW)	0,18
Location pour une journée : Habitant de la commune	140€
Location pour une journée : Habitant hors commune	190€
Location pour un Apéritif	40€
Vaisselle -50/Personnes	
Vaisselle +50/Personnes	

Caution	300€
Associations de la commune	Gratuit (sauf électricité)
Associations extérieurs	1loc/an Gra- tuite

Tarifs prestations diverses :	2021
Photocopies (prix à la page)	0,15
Fax	0,50

Tarifs cimetières :	2021
Durée des concessions	50 Ans
Prix emplacement simple	275€
Prix emplacement double	550€
Renouvellement	½ tarif

Cavurnes (50x50x40cm)	2021
Durée des concessions	30 Ans
Prix concession	500€
Renouvellement	250€

Tarifs location appartements Presbytère :	2021
Rez de Jardin	280€
Charges	18€
1 ^{er} Gauche	250€
Charges	25€
1 ^{er} Droite	280€
Charges	18€

Réseau d'eau potable	2021
Abonnement annuel eau	50€
Prix du m3 consommé jusqu'à 120 m3	0,66€
Prix de 120 à 500 m3	0,40€
Prix au-delà de 500 m3	0,30€
Droit de branchement eau	380€

Remplacement compteur gelé	100€
Pose regard isolé	270€

Réseau d'assainissement collectif	2021
Abonnement annuel	40€ TTC
Prix du m3 consommé	0,55€ TTC
Droit de branchement	1375€ TTC

*** SIGNATURE DE DEVIS FAÇADE DE L'EGLISE**

Monsieur le maire expose au conseil municipal le devis reçu de l'entreprise LUCIEN ROBIN d'un montant de <u>54 595,04 € HT</u> pour la réalisation de peinture, sablage et traitement sur la façade de l'église.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- D'approuver l'avant-projet des travaux,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ce devis,

*** INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION**

Monsieur le Maire expose qu'il souhaiterait appliquer le droit de préemption urbain sur la commune de Saint Clément de Valorgue, et que la mise en application d'un nouveau document d'urbanisme implique le vote d'une nouvelle délibération pour sa mise en œuvre.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser monsieur le Maire à entreprendre les démarches pour instaurer un droit de préemption sur la commune.

*** OBJET: VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du souhait d'achat d'un terrain communal par un administré. Le prix fixé serait de 1 €/m², ce qui porterait le prix de vente à ____€.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser le Maire à signer l'acte et réaliser la vente ;
- De charger Monsieur le Maire de toutes les formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.

Informations

A NOTER:

8 MAI 2021 : COMMEMORATION DE L'ARMISTICE 10H30 DEVANT LE MONUMENT AUX MORT, SEULE-MENT LES CONSEILLERS MUNICIPAUX + FNACA + GENDARMES ET POMPIERS.

13 ET 20 JUIN 2021 : ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES